

LYON

En première ligne ave

La Part-Dieu étant une gare internationale, les agents de la police aux frontières (PAF) sont habilités à contrôler l'identité de n'importe qui. Immersion avec la brigade d'appui polyvalent.

Ils s'appellent Nicolas, Philippe et Bernard (prénom modifié). L'un est brigadier de police et les deux autres, sous-brigadiers. Ensemble, ils forment un équipage de la brigade d'appui polyvalent (BAP) de la police aux frontières (PAF), une unité de terrain mobilisable de Mâcon (71) à Clermont-Ferrand (63), en passant par Valence (26), Chamonix (74) ou encore Genève.

Ce jeudi, c'est à la Part-Dieu que les trois fonctionnaires se rendent. Objectif : « Procéder à des contrôles d'identité aléatoires, car il s'agit d'une gare internationale faisant l'objet d'une réquisition permanente du procureur de la République. » C'est même l'une des plus importantes de France, avec 140 000 voyageurs quotidiens et jusqu'à 220 000 d'ici à 2030.

« Avec l'expérience, on sait analyser le langage corporel »

Afin de ne pas entraver trop longtemps le trajet des usagers, les policiers se concentrent sur les voyageurs, qui leur paraissent suspects. Ce qui peut attirer leur attention : regards fuyants, tenue vestimentaire fantasque (comme des tongs en hiver), ou encore demi-tour à la vue des agents... « On peut se tromper, mais avec l'expérience, on sait analyser le langage corporel », indique Nicolas. Illustration avec cet hom-



Les trois agents de la brigade d'appui polyvalent (BAP) ont chacun un rôle bien défini, au moment de contrôler l'identité des individus. Photo Progrès/Romain ETHUIN

me en train de fumer sur le bord du quai, qu'ils décident de contrôler. « Je voulais le bloquer à la descente et je ne l'ai pas senti tranquille », raconte Philippe. « Allumer une cigarette est souvent un signe de stress », ajoute Nicolas.

L'équipage l'encerclé alors, chacun avec un rôle bien défini. Nicolas analyse ses papiers sur le côté, tandis que Philippe reste au côté de l'individu, et que Bernard se poste dos à lui pour vérifier les alentours. L'individu montre son passeport turc. « On analyse la photo, notamment les yeux et les oreilles, puis les

bandes réfléchissantes et le filigrane pour vérifier l'authenticité », décortique le brigadier.

Une caméra-piéton

Son visa a expiré en 2022, mais l'individu est autorisé à résider en Suisse jusqu'en 2023 et il possède son billet retour. Il ne figure pas au fichier des personnes recherchées, consulté via le téléphone NEO des agents. Rien à signaler donc. C'est d'ailleurs souvent le cas lors de ces opérations de contrôles. À l'image de ce train, arrivé à 12 h 57 en provenance de Genève, où aucun pas-

sager n'a eu de comportement suspect.

En cas de conflit, les agents disposent d'une caméra-piéton filmant jusqu'à 30 secondes avant son déclenchement. « Cela permet de faire baisser la tension des deux côtés », apprécient les policiers. Nul besoin cet après-midi-là, très tranquille. Ce sera sûrement plus chaud à l'approche de la Coupe du monde de rugby. Les fonctionnaires nous confiant supporter déjà « une surcharge de travail » depuis des années.

Romain ETHUIN

« On assume notre mission en toute humanité »



Laurent Astruc, directeur zonal de la PAF du Sud-Est. Photo SICOP

Laurent Astruc, vous êtes depuis 2021 directeur zonal de la PAF du Sud-Est. Vous avez travaillé au sein de plusieurs directions dans la police : CRS, DDSP puis PAF. Cela aide-t-il pour mieux comprendre les problématiques liées à la police aux frontières ?

« À chaque territoire, ses spécificités mais cela ne peut être que meilleur pour l'appréhension de la mission. À la PAF, nous sommes des policiers spécialisés dans la lutte contre l'immigration irrégulière et tout ce qui en découle. En France, on s'assure de la fluidité aux frontières, mais fluidité ne veut pas dire laxisme

et porosité. On développe des outils et des techniques. L'autre pan, c'est d'interpeller les ESI (étrangers en situation irrégulière) passés à travers les mailles du filet. Une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) peut être assortie de mesures restrictives : un placement en assignation en résidence ou un placement en centre de rétention administrative (CRA) en vue de leur éloignement vers un autre pays. »

Avec la création d'un deuxième CRA à Lyon, cette partie rétention administrative a-t-elle pris plus d'importance qu'auparavant ? On parle souvent de surpopulation...

« Non, il n'y a pas de surpopulation dans un CRA. Le séjour est contrôlé régulièrement par l'autorité judiciaire et dure au maximum 90 jours. L'autorité administrative décide de la mesure, et l'autorité judiciaire en évalue la pertinence. 100 % des gens dans les CRA s'y trouvent après qu'un juge a confirmé que leur placement était conforme aux textes. Cela oblige énormément et c'est un peu notre honneur. »

La bâtonnière de Lyon a pourtant parlé de graves dysfonctionnements voire de déshumanisation au nouveau CRA de Lyon. Y a-t-il un problème ?

« Les CRA sont régis par la loi et le règlement. La bâtonnière a exprimé un ressenti. Si les CRA de Lyon n'étaient pas conformes avec la loi, les juges auraient œuvré. On est transparent, on n'a rien à cacher. »

La bâtonnière a parlé également de vos équipes et déclaré que le climat était anxiogène pour les policiers... Les conditions de travail au nouveau CRA sont-elles plus difficiles ?

« Non. Bien sûr que la population a changé. 80 % des retenus ont connu le milieu carcéral. Beaucoup sont condamnés à une interdiction judiciaire du territoire français et non seulement administrative. On éloigne des personnes qui ont troublé la vie de nos concitoyens. On assume notre mission en toute humanité. »

Vous évoquiez une autre de vos missions, la lutte contre la

fraude documentaire...

« C'est un des points d'excellence de la police aux frontières. Dernièrement, on a démantelé un trafic de faux documents avec 18 personnes interpellées essentiellement à Lyon dont cinq sont en détention provisoire. Ces individus recyclaient les papiers d'identité volés dans le quartier de la Guillotière pour cette organisation qui les falsifiait avant de les revendre aux étrangers en situation irrégulière. Ils utilisaient des falsificateurs en Turquie et en Espagne. Cette très belle enquête a duré plus de deux ans. On a saisi 1 200 documents volés ! »

La PAF est-elle aujourd'hui suffisamment dimensionnée pour toutes ces missions ? Le ministre Darmanin avait annoncé l'an dernier la création de 200 postes à Lyon. Les avez-vous obtenus ?

« Oui, on est dimensionné pour la mission qui est la nôtre mais on ne peut pas être dans une logique du toujours plus. C'est un défi permanent. »

Propos recueillis par Romain ETHUIN et Annie DEMONTFAUCON